



Annulation de vente immobiliere

Par navyb, le **10/01/2008** à **10:37**

bonjour je suis en cours d'achat d'une maison , pour des raisons personnel je ne peut continuer cet achat , la banque ne peut me fournir un refus de pret que si mon employeur vient a me licencier, actuellement je suis en conge parental , puis je negocier un licenciement a l'amiable pendant mon conge et de ce fait obtenir le refus de pret de la banque .
merci a vous de bien vouloir me repondre rapidement .